

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 200 portant ouverture de concours professionnel pour le recrutement de deux préposés stagiaires du Cadre territorial des Postes et Télécommunications .

n° 200

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 février 1967

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Un concours professionnel pour le recrutement de deux préposés stagiaires du Service général du Cadre territorial des Postes et Télécommunications est ouvert au Lycée de Djibouti (boulevard de Gaulle), les 5 et 6 avril 1965, durant les après-midi, à partir de 15 h. 30. Les épreuves du concours sont celles fixées par l'annexe XIV, § 1, de l'arrêté n° 61/35/SPCG du 17 mars 1961 portant statut particulier et organisation du Cadre territorial des Postes et Télécommunications. Les conditions générales requises pour faire acte de candidature à ce concours sont celles fixées par le statut général des cadres territoriaux et par l'article 21 de l'arrêté n° 61/35/SPCG du 17 mars 1961 susvisé. Les déclarations de candidaturé, accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir au Ministère de la Fonction publique, par voie hiérarchique, au plus tard le mercredi 10 mars 1965, à 17 h. 30.